

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 23/10/2023

Référence
02-23102023

Objet de la délibération
AVIS du Conseil municipal sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur les communes de Martizay et Azay-Le-Ferron (Indre)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	12	11

Date de la convocation
17/10/2023

Date d'affichage
18/10/2023

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 5
Contre : 6
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en S/Préfecture de Loches le : 02/11/2023

L'an 2023 le 23 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GERVAIS Serge, Maire.

**Présents**

Serge GERVAIS, Jean-Paul BOTTIER, Vivien BRUNEAU, Michel CHAIGNEAU, Clémentine DENIS, Denis GARNIER, Annette JULIEN, François LACOFFRETTE, Jean-Louis MOREAU, Chantal POINTEAU, Denis RAGUIN, Lucie TROTIGNON

Absente : Emilie BAUDRY  
Secrétaire de séance : Annette JULIEN

**Objet de la délibération**

**AVIS du Conseil municipal sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur les communes de Martizay et Azay-Le-Ferron (Indre)**

Vu l'arrêté préfectoral n° 36-2023-08-16-00003 du 16 août 2023 portant ouverture d'une enquête publique, dans les mairies de Martizay et Azay-Le-Ferron du 18 septembre 2023 au 18 octobre 2023 inclus, relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS PE DES ESSARDS pour l'exploitation d'un parc éolien, composé de trois aérogénérateurs et deux postes de livraison électrique sur les communes de Martizay et Azay-Le-Ferron, plus particulièrement son article 9 - Avis des communes et collectivités territoriales ;

Considérant les avis favorables des communes de Martizay, de Azay-Le-Ferron et de la Communauté de communes Cœur de Brenne ;

M. le Maire demande aux membres présents de bien vouloir, à leur tour, émettre un avis conformément à l'article R.181-38 du Code de l'environnement.

C'est ainsi qu'après en avoir délibéré, le conseil municipal par vote à bulletin secret : 12 votants - 06 CONTRE - 05 POUR - 01 Abstention

émet à la **MAJORITÉ** un **AVIS DÉFAVORABLE**.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,  
Le Maire, Serge GERVAIS



Sous-Préfecture de Loches

Reçu le 08 NOV. 2023

Contrôle de légalité